

# SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015

Le quinze septembre deux mil quinze, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Vraiville, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Jacky PAUMIER, Maire.

Convocation du	08 septembre 2015	Affichée le	08 septembre 2015
----------------	-------------------	-------------	-------------------

Membres en exercice :	15	Membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	3	Nombre de votants :	12
Secrétaire de séance :	Hervé GAMBLIN		

**PRESENTS :** Jacky PAUMIER, Hervé HAMBLIN, Marie VEDIE-GONCALVES, Jackie GOUJON, Frédéric NONCHE, Carole DEVAUX, Marcel MEEUS, Charles LELIEUR, Lionel MARTIN

**POUVOIR(S) :** Laurence HAMELIN à Jacky PAUMIER  
Nicolas FICHOT à Hervé GAMBLIN  
Patrice GAUTHIER à Marie VEDIE GONCALVES

**EXCUSE(S) :** Laurence HAMELIN, Andrée PREVOTEAU, Nicolas FICHOT, Patrice GAUTHIER, Véronique LELEU, Céline CHEVAL

**ABSENT(S) :**

## APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal approuvent le compte-rendu de la séance du 30 juin 2015.

**Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 135351 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) (2015-24)**

Le Conseil de la commune de VRAIVILLE, après avoir entendu l'exposé sur l'objet susvisé,

### DELIBERE

Pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal de 2015 et éligibles au dispositif du FCTVA, Jacky PAUMIER, Maire, est invité à souscrire auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé de deux Lignes du Prêt d'un montant égal et dont les caractéristiques financières principales du Prêt sont les suivantes :

**Montant maximum du prêt : 135 351 €**

**Durée d'amortissement du prêt : 0 mois**

**Dates des échéances en capital de chaque Ligne du prêt :**

- Ligne 1 du Prêt : 67 675 €
- Ligne 2 du Prêt : 67 676 €

**Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %**

**Amortissement : in fine**

**Typologie Gissler : 1A**

A cet effet, le Conseil autorise Maire, Jacky PAUMIER, *délégué dûment habilité*, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat.

*Séance levée à 19h00*